

Sivom des 3B, compte rendu de la réunion ordinaire du comité syndical du 22 juin 2018

Le comité syndical du Sivom des 3B, régulièrement convoqué en date du 18 juin 2018, s'est réuni le 22 juin 2018 à 19h00, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck DUHOUX.

Présents : Franck DUHOUX, Etienne HENRY, Martine CONSTANT (procuration de monsieur Marcel CHALMET), Jean-Louis Bresson, Muriel BOUGETTE et Magali CLAUSSE.

Excusé: Marcel CHALMET

Secrétaire de séance, monsieur Etienne HENRY.

Rythmes scolaires

Monsieur le président informe le comité syndical d'un courrier de l'Académie par lequel celle-ci entérine et donne son accord au retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019 décidé lors d'une séance précédente en conformité avec le souhait du conseil d'école.

Modification des contrats du personnel

Suite au retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018, les contrats de la majorité du personnel affecté aux activités périscolaires doivent être modifiés.

Sont supprimés les postes suivants: - poste d'Atsem à 22h 20
- poste d'adjoint territorial d'animation à 13h20
- poste d'adjoint technique territorial à 12h30
- poste d'adjoint territorial d'animation à 17h20
- poste d'adjoint technique territorial à 12h

En remplacement, sont créés les postes suivants: - poste d'Atsem à 20h30
- poste d'adjoint territorial d'animation à 15h
- poste d'adjoint technique territorial à 9h30
- poste d'adjoint territorial d'animation à 19h30
- poste d'adjoint technique territorial à 10h

Tarifs des sorties du centre de loisirs

Les participations demandées aux parents des enfants participant aux sorties du centre de loisirs cet été seront les suivantes:

-8 euros pour la sortie à Champlitte et aux grottes de Bèze
-10 euros pour la sortie à Alésia

Protection des données, convention tripartite

Une convention est acceptée par le comité syndical afin d'assurer la protection des données informatiques du Sivom. Cette convention réunit le Centre de gestion 52, le Centre de gestion 54 ainsi que le Sivom. Coût annuel: 0,57% de la masse salariale.

Nettoyage du bâtiment scolaire

Cette opération annuelle est confiée à l'Asnep suite aux devis reçus au siège du Sivom. Elle aura lieu les 21 et 22 août.

Concernant le nettoyage des vitres, Monsieur le président est en attente des devis correspondants.

Règlement sinistre école

Monsieur le président informe le comité syndical qu'un chèque de 5.756,89 euros émanant de l'assurance Groupama a été remis au Trésor public. Il vient en compensation des dommages et vols subis lors d'une effraction commise il y a quelques mois dans les locaux scolaires.

Achat de mobilier

Un devis a été accepté pour l'acquisition de 8 tables et de 8 chaises réglables pour un montant total de 2.160 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le secrétaire, M. Etienne Henry